

Pourquoi les élu-es du personnel CGT, et Solidaires, refusent de cautionner une CAP Locale d'affectation dans les SIP 9ème et 7/10ème arrondissements de Marseille

Déclaration lue avant l'ouverture des travaux des CAP locales du 21 mai 2013

La Drfip 13 a choisi de convoquer une Cap locale des agents, des contrôleurs et des inspecteurs qui exercent actuellement leurs fonctions au sein du centre des Finances publiques de Ste Anne ainsi que dans les trésoreries de Marseille 7/10ème et Marseille 9ème pour affectation au 1er juillet 2013 dans les SIP 9ème et 7/10ème arrondissements de Marseille.

Quel bilan l'administration tire-t-elle en termes de service public, de conditions d'accueil des usagers et de travail de nos collègues dans les SIP précédemment créés, particulièrement sur Marseille ?

Tout simplement aucun. Aucun bilan.

Est-ce une raison pour continuer ? Achever la carte des SIP marseillais ? A l'évidence, l'administration pense que oui.

- Comment ignorer la lutte que mènent aujourd'hui les agents de Ste Anne avec leurs organisations syndicales contre la délocalisation des services et contre la vente du site de Ste Anne ?
- Quelle crédibilité accorder à une direction locale, à notre directeur général quand ils annoncent que « l'accueil est une priorité » et que dans le même temps aucune solution n'est apportée concernant les dysfonctionnements de l'accueil industrialisé des contribuables sur Marseille ville ?
- Quelle crédibilité accorder quand la direction locale installe des services d'accueil primaire dans un bâtiment (Prado) et des services de gestion dans un autre bâtiment (Borde) ?
- Que penser des dépenses somptuaires qui ont été réalisées pour mettre en place les SIP sur Prado-Borde alors même que ni parking, ni cantine, ni espaces communs n'ont été prévus pour une telle densité de service et d'agents ?
- Que penser de la soi-disant volonté de densifier le site de Ste Anne alors même que le choix d'y implanter les SIP 7/10 et 9 n'a pas été retenu ?
- Enfin, concernant les agents des services concernés, ils savent tous qu'ils vont au devant de la « galère ».
- Si quelques rares agents se sont portés volontaires pour l'accueil, il ne faut pas y voir une vocation ! Ils sont volontaires car certains n'avaient guère le choix (plus jeunes du service) tandis que d'autres ont compris qu'ils seraient désignés d'office.
- La création du SIP 9 et du SIP 7/10 n'entraîne aucune adhésion de la part des agents. C'est un projet que l'administration ne peut partager qu'avec elle-même.

Dans ces conditions, vous comprendrez que cette CAP locale d'affectation « pour ordre » ne peut recueillir l'assentiment des élus du personnel, ni des agents. C'est pourquoi nous ne siégerons pas.